

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Colle UV VERIFIX MV 760

Autres désignations commerciales

BO MV76002, 20 g

BO MV76010, 100 g / BO MV76010S, Spacer, 100 g

BO MV76025, 250 g / BO MV76025S, Spacer, 250 g

BO MV7601K, 1000 g / BO MV7601KS, Spacer, 1000 g

UFI: VD1Q-W6QP-W51D-0XFG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/de la préparation

adhésifs

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société: BOHLE AG

Rue: Dieselstr. 10

Lieu: D-42781 Haan

Téléphone: +49 2129 5568-0

Téléfax: +49 2129 5568-282

E-mail: info@bohle.de

Interlocuteur: Dr. Martin Schade

Téléphone: +49 2129 5568-300

E-mail: MSDS@bohle.de

Internet: www.bohle.com

Service responsable: Chemie

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)

+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)

Tox Info Suisse, 145. +41 44 251 51 51 (24Std), www.tox.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou de la préparation
Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1A; H314

Eye Dam. 1; H318

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H335

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate

acide acrylique

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 2 de 13

Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
Mention Danger

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H314-H317-H335-H410

Conseils de prudence

P260-P280-P301+P330+P331-P303+P361+P353-P305+P351+P338-P310

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Préparations
Caractérisation chimique

Résine(s) Méthacrylate/Acrylate.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 3 de 13

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			< 50%
	227-561-6		01-2119957862-25	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H317 H335 H400 H410			
73324-00-2	Urethane acrylate			< 50%
	615-966-4		-	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
79-10-7	acide acrylique			< 25%
	201-177-9	607-061-00-8	01-2119452449-31	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1; H226 H332 H312 H302 H314 H400			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			< 10%
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
5888-33-5	227-561-6	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate	< 50%
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
79-10-7	201-177-9	acide acrylique	< 25%
		par inhalation: CL50 = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 1 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=1	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	< 10%
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 4 de 13

médecin spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Irritation des voies respiratoires

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparationLa combustion produit des fumées irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbures, Oxydes d'azote (NO_x)**5.3. Conseils aux pompiers**

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Assurer une ventilation adéquate.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 5 de 13

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter de: Radiations UV/rayonnement solaire

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver sous clé.

Température de stockage recommandée 5 - 25°C. Éviter une exposition directe au soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
79-10-7	Acide acrylique	10	29		VME 8 h	S, SSC	
		20	59		VLE courte durée		

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,39 mg/kg p.c./jour
79-10-7	acide acrylique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	30 mg/m³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	30 mg/m³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	30 mg/m³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	30 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate	
Eau douce		0,00092 mg/l
Eau de mer		0,000092 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,145 mg/kg
Sédiment marin		0,0145 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2 mg/l
Sol		0,0285 mg/kg
79-10-7	acide acrylique	
Eau douce		0,003 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0013 mg/l
Eau de mer		0,0003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0236 mg/kg
Sédiment marin		0,00234 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), VITON

Matériau déconseillé: Fibres naturelles (coton)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire . Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)

Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques. Type de Filtre recommandé: A (P2)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	piquant

Point d'éclair:	79 °C	Testé selon la méthode DIN 51755
pH-Valeur (à 21 °C):	2,5	5% émulsion
Viscosité cinématique:	1400 mm²/s	

9.2. Autres informations
Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	0%
--------------------	----

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 7 de 13

Viscosité dynamique:
(à 23 °C)

1500 mPa·s

Information supplémentaire

n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Lumière / Radiations UV/rayonnement solaire

Comburent, fortes

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Chaleur, flammes et étincelles.

En cas d'une action de la lumière: Polymérisation

10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur, fortes. Comburent, fortes

des acides forts et des bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Hydrocarbures**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate				
	orale	DL50 mg/kg >5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg >5000	Lapin		
79-10-7	acide acrylique				
	orale	DL50 mg/kg 500	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg 1100	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 11 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 mg/kg 5050	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg >5000	Lapin		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate; acide acrylique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition par inhalation (exposition unique)

Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate: Catégorie 3

acide acrylique; acide prop-2-énoïque: Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette information n'est pas disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,704	96 h	Danio rerio	OCDE 203
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,092	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas	

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			
		57%	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate	4,52
79-10-7	acide acrylique	0,35
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47

12.4. Mobilité dans le sol

Cette information n'est pas disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Cette information n'est pas disponible.

Information supplémentaire

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 10 de 13

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique; acide prop-2-énoïque)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Code de classement: C9
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique; acide prop-2-énoïque)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Code de classement: C9
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 11 de 13

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique; acide prop-2-énoïque)
Polluant marin (Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate, acide acrylique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique; acide prop-2-énoïque)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855

IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Oui

L'ENVIRONNEMENT:


RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 12 de 13

Directive 2004/42/CE relative à COV 0 %
dans les vernis et peintures: 0 g/l

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): 0%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9,11,12,14,15.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1A; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760

Révision: 21.05.2026

Code du produit: BOMV76010

Page 13 de 13

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)